

## COMMERCE INTERNATIONAL

Septembre 2009

### SOMMAIRE :

- Commerce international

- L'UE face à la crise

- Innovation / Recherche

- Environnement

### DOHA : L'automne s'annonce chargé

Réunis les 3 et 4 septembre à New Delhi autour de leur homologue indien Anand Sharma et du directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, les ministres du Commerce de 34 pays membres, dont les sept acteurs majeurs à l'OMC (Australie, Brésil, Chine, États-Unis, Inde, Japon et UE), se sont accordés, à l'unanimité, sur l'opportunité de relancer le processus des négociations multilatérales du round de Doha en vue d'un accord définitif en 2010.

Cette nouvelle impulsion politique a permis aux négociateurs en chef des principaux pays du round de Doha de dresser une feuille de route afin de sortir les négociations multilatérales de l'impasse lors d'une réunion à Genève les 14-15 septembre.

Un calendrier soutenu de rencontres est d'ores et déjà établi afin de permettre de faire évoluer les négociations non seulement à un niveau technique mais également à un niveau politique. Pour ce faire, les négociateurs en chef des principaux pays se rencontreront tous les mois à Genève. Au niveau technique, le Comité de négociation sur l'agriculture ainsi que celui sur les produits industriels (NAMA) tiendront chacun trois sessions jusqu'en décembre.

A ce stade, il n'y a pas eu de percée sur le fond. Toutefois un consensus se dessine sur l'importance du chapitre consacré aux services, et surtout sur la préservation du paquet de compromis de juillet 2008. Reste que les questions de fond les plus épineuses, qui ont conduit au blocage des discussions l'an dernier, comme le mécanisme de sauvegarde spéciale en agriculture ou les accords sectoriels dans le volet des produits industriels (NAMA) sont toujours d'actualité.

A l'occasion du G20 des 24 et 25 septembre, les dirigeants des pays du G20 ont réaffirmé leur engagement en faveur du libre-échange face à la crise économique mondiale. La déclaration finale insiste sur la nécessité de résister au protectionnisme.

Une incertitude plane néanmoins au sujet de l'engagement des Etats-Unis qui réclament aux pays en développement davantage d'accès au marché que ce qui était dans le paquet complexe de « modalités » de juillet 2008. Ils veulent notamment que les principaux pays émergents (Inde, Chine, Brésil et Afrique du Sud) participent aux « accords sectoriels » qui visent, en principe sur une base volontaire, à l'élimination totale des droits de douane dans quatorze secteurs industriels. Mais les Etats-Unis ne présentent pas les concessions qu'ils pourraient faire en échange.

En outre, l'administration américaine devra faire face à un Congrès moins favorable au libre-échange qu'auparavant, ce qui laisse les observateurs sceptiques sur la possibilité d'un accord avant les élections de mi-mandat du Congrès américain en novembre 2010.

## **OMC: La Russie à nouveau sur la voie de l'adhésion**

La Russie a réitéré sa volonté de rejoindre l'OMC, affirmant le 21 septembre qu'elle pourrait devenir membre en trois mois avec l'aide américaine. En marge du G20, Ron Kirk, représentant américain au commerce et son homologue russe Igor Shuvalov se sont rencontrés à Washington afin de faire le point sur l'état d'avancement des négociations.

Alors que la Russie affirmait que les Etats-Unis souhaitaient bloquer le processus d'adhésion de Moscou à l'OMC pour des raisons politiques, le représentant américain a rappelé que l'issue de ces négociations dépendait et dépendra toujours de la bonne volonté russe.

Quoi qu'il en soit, Igor Shuvalov a présenté de nouvelles propositions afin de résoudre les divergences restantes, notamment au sujet des droits de propriété intellectuelle et des exportations de viande. Ces nouveaux éléments devraient permettre de faire de rapides progrès dans les négociations bien qu'il reste encore une incertitude majeure relative à la création d'une union douanière entre la Russie, le Kazakhstan et le Belarus qui remettrait en cause une adhésion à l'OMC.

## **L'UE: des vœux pieux pour l'établissement d'un climat de confiance avec la Chine dans le domaine commercial ?**

Instaurer la confiance dans les relations commerciales entre l'UE et la Chine, tel a été le principal leitmotiv de la commissaire au Commerce Catherine Ashton lors d'un discours tenu le 9 septembre dernier à l'*University Business and Economics* de Pékin. Cet appel à un changement de paradigme dans les relations entre les deux puissants partenaires commerciaux fait suite à la multiplication des barrières non tarifaires aux importations de part et d'autre, ainsi qu'aux craintes chaque jour plus grande, côté européen, face aux violations des droits de propriété intellectuelle en Chine.

Bien que l'OMC ait relativisé l'ampleur du repli protectionniste actuel, dans son troisième rapport sur l'évolution des politiques commerciales de ses pays membres, l'UE craint que le marché chinois, locomotive de la croissance internationale, fasse une pause dans son ouverture au commerce international.

Dans son discours, la commissaire et co-présidente du dialogue de haut niveau sur l'économie et le commerce, avec le vice-premier ministre chinois Wang Qishan, a ajouté qu'elle espérait que l'UE et la Chine développent davantage leurs échanges commerciaux dans le domaine des biens et services « environnementaux ». A l'aune du Sommet de Copenhague sur le réchauffement climatique, l'UE espère que la Chine fera appel aux entreprises européennes pour favoriser sa transition vers une économie à basse consommation de carbone.

Les appels récents de plusieurs gouvernements européens à une taxe environnementale sur les importations en provenance de pays aux industries polluantes, à laquelle certains souhaiteraient ajouter une taxe contre le « dumping » social, risquent toutefois d'être vues comme des velléités protectionnistes par Pékin. Et ce d'autant plus que la Commission a indiqué que l'UE renouvellerait probablement les taxes antidumping imposées sur les chaussures à dessus de cuir importées de Chine (16,5%) et du Vietnam (10%) depuis 2006 pour cause de soutien étatique à cette industrie dans ces pays..

## COMMERCE INTERNATIONAL (Suite...)

### **L'accord de libre échange avec la Corée du Sud négocié mais non signé!**

Malgré la conclusion officielle des négociations de l'accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et la Corée du Sud, aucune date n'a encore été fixée pour conclure formellement cet accord. En effet, plusieurs Etats membres demandent des éclaircissements aux négociateurs européens, et certaines questions sensibles restent encore à régler.

La question au cœur des débats porte sur le fonctionnement du « *mécanisme spécial* » que l'UE pourrait utiliser en cas d'afflux massif de voitures ou de produits électroniques coréens. Ce mécanisme, initialement présenté comme une « *clause de sauvegarde* », a été proposé par la Commission en juin, en tant que solution de compromis de dernière minute pour rallier à l'accord plusieurs Etats membres.

Les modalités de cette clause de sauvegarde doivent encore être détaillées et approuvées par les Etats membres. Plusieurs d'entre eux, dont la France et l'Italie, exigent un système qui permette aux Etats membres, et non à la seule Commission, de déclencher le dispositif. Le nombre de cinq années avant que cette clause ne puisse être utilisée est également un point de dissonance. Les négociations entre la Commission et le Conseil, ainsi qu'avec la Corée du Sud, continuent donc discrètement avec l'espoir de pouvoir annoncer une date de signature dans le courant de l'automne.

## L'UE FACE A LA CRISE

### **Le Fonds d'ajustement à la mondialisation au secours des travailleurs belges du secteur textile**

Créé en 2006 afin de venir en aide aux salariés licenciés dans des secteurs souffrant de la concurrence internationale, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été réformé en juin 2009 afin d'accroître l'étendue de ses bénéficiaires potentiels dans le contexte de la crise actuelle. Le président Nicolas Sarkozy avait notamment critiqué la faible utilisation de ce fonds alors même que l'UE était en période de récession économique.

Le premier pays bénéficiant de la flexibilité accrue dans l'utilisation du FEM devrait être la Belgique, puisque la Commission européenne a proposé que 9.2 millions d'euros soient alloués au bénéfice de travailleurs licenciés issus du secteur textile de la région de Limbourg (Est de la Belgique) ainsi que de Flandres Occidentale et Orientale. Ces dépenses permettront de financer l'accompagnement de plus de 2000 chômeurs vers de nouveaux emplois (formation, reclassement, etc.).

Le Parlement européen et le Conseil doivent encore donner leur aval à ce qui constituerait la dixième intervention du fonds à destination du secteur textile depuis sa création. Ajoutée à la flexibilité accrue dans l'usage du Fonds Social Européen, la révision du règlement sur le FEM témoigne d'un interventionnisme accru de l'UE dans le domaine social.

## **La politique communautaire de l'innovation pour l'après Lisbonne au cœur de l'agenda de la Commission jusque l'automne 2010**

Dans sa Communication du 02 septembre 2009 intitulée "Réexaminer la politique communautaire de l'innovation dans un monde en mutation", la Commission européenne a présenté les grandes lignes du "paquet innovation" qu'elle proposera au cours de l'automne 2010. Ce paquet sera constitué de plusieurs propositions législatives visant à renouveler la politique communautaire de l'innovation pour l'après Lisbonne

Divisée en deux parties, la communication dresse un bilan des initiatives entreprises par l'UE pour promouvoir l'innovation dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne avant d'envisager des voies de réforme possibles.

Bien évidemment, le bilan des actions passées est plutôt positif... dans un contexte de fin de mandat et de renouvellement du collège des commissaires. Réforme des « conditions cadres » – aides d'Etat et Small Business Act –, stimulation de l'innovation grâce à des mesures de réglementation et de normalisation – règlement REACH, directive sur l'éco-conception et initiative « marchés porteurs » entre autre – et enfin actions en faveur du développement d'une « recherche européenne » – développement de l'Espace européen de la recherche, développement de nouveaux partenariats public-privé dans le cadre du PCRD, création de l'institut européen d'innovation et de technologie et embryon de politique européenne des clusters –, telles sont les principales initiatives que la Commission met en avant.

Toutefois, celle-ci n'oublie pas la vocation essentielle de sa communication : envisager les évolutions possibles et nécessaires de la politique communautaire de l'innovation. Après des remarques relativement abstraites, la Commission explique comment elle compte mettre en place un cadre stratégique et réglementaire plus favorable aux entrepreneurs et récompenser davantage les entreprises innovantes. Ses propositions sont les suivantes :

- Améliorer la gouvernance et l'efficacité du système communautaire de l'innovation, en coordonnant davantage les actions des différents échelons de gouvernance – Régions, Etats membres, UE –, rationalisant les programmes communautaires, ou encore en simplifiant l'accès aux financements ;
- Faciliter l'accès aux technologies génériques essentielles et à leur maîtrise, en finançant des « grands travaux » ;
- Accompagner le développement de nouveaux services, en concentrant l'aide sur les services liés aux TIC ;
- Accroître les dépenses en faveur de l'innovation issues du budget communautaire, et notamment la part des dépenses consacrées aux écos-innovations ;
- Assurer une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle, en poursuivant les efforts pour la mise en place d'un brevet européen ;
- Appuyer le secteur européen du capital-risque via une intervention des fonds publics.

La Commission devra préciser les mesures qu'elle entend proposer pour atteindre ces objectifs d'ici à l'automne 2010. D'ici là, elle a décidé de soumettre son texte à une large consultation publique...

*[suite à la page suivante]*

## **La politique communautaire de l'innovation pour l'après Lisbonne au cœur de l'agenda de la Commission jusque l'automne 2010 (suite...)**

Cette consultation, entamée le 18 septembre et se poursuivant jusqu'au 16 novembre, pose les questions suivantes:

- 1) Etes-vous d'accord avec l'appréciation de la Commission sur les principales réalisations et les lacunes des politiques communautaires en faveur de l'innovation?
- 2) Est-ce que les politiques européennes d'innovation devraient se concentrer plus sur la réponse aux enjeux sociétaux ? Si oui, lesquels de ces enjeux devraient être prioritaires?
- 3) Est-ce que les politiques d'innovation devraient avoir une approche sectorielle particulière? Si oui, quels secteurs devraient être supportés et quelles mesures politiques particulières devraient être développées?
- 4) Est-ce que les instruments existants de support à l'innovation devraient être ajustés afin de s'accommoder de la nature changeante de l'innovation et d'intégrer les nouvelles tendances de l'innovation (innovation dans les services, innovation ouverte, innovation centrée sur l'utilisateur etc....)?
- 5) Quels sont les obstacles les plus importants au sein de l'Union européenne afin de libérer les potentiels créatifs et novateurs, en particulier ceux présents au sein des PME innovantes?
- 6) Quelles sont les implications pour la politique de recherche des changements nécessaires en matière des politiques de support à l'innovation (par exemple pour ce qui concerne l'objectif de répondre aux grands enjeux de société, etc...?)
- 7) Quelles possibilités existent pour mieux faciliter la consolidation « d'écosystèmes » d'innovation de classe mondiale ou de clusters en Europe de niveau régional, tout en prenant en compte les industries émergentes?
- 8) Comment pourrait-on renforcer la coopération entre les programmes d'appui à l'innovation, que ce soit aux niveaux régionaux, nationaux ou européens, afin de relever les nouveaux défis plus rapidement et plus efficacement?
- 9) Que pourrait faire l'UE pour assurer un accès adéquat aux financements pour les PME et les entrepreneurs?
- 10) Est-ce que l'UE pourrait contribuer à exploiter le potentiel d'innovation dans les services publics?
- 11) Comment les programmes de financement communautaires pour l'innovation, notamment le 7e PCRD, le CIP et les Fonds structurels, pourraient être simplifiés et rationalisés?
- 12) Quelles pourraient être des objectifs réalistes – quantitatifs comme qualitatifs – significatifs pour la future politique européenne d'innovation?

Les réponses à ces questions devraient permettre à la Commission d'enrichir ses propositions législatives et d'adopter une position davantage « proche du terrain ».

Rappelons toutefois que les propositions de la Commission devront se faire à budget constant, les fonds alloués à la recherche et l'innovation étant gelés jusque 2013.

INNOVATION/RECHERCHE (suite...)

## **Initiative Marchés Porteurs: des nouveaux réseaux de marchés publics, dont l'un portant sur les textiles de protection**

La Commission européenne a annoncé, fin septembre, que l'UE allait prochainement créer trois nouveaux réseaux d'acheteurs publics transnationaux dans le cadre de l'initiative sur les « marchés porteurs ».

Dotés d'un budget d'un million d'euros chacun, ces réseaux porteront sur:

- La « construction durable » dans le secteur du BTP (réseau SCI), afin de promouvoir les innovations de type HQE;
- La construction d'hôpitaux à faible émission de CO<sup>2</sup> (réseau LCB-Health Care). Ce réseau agit donc en parallèle du précédent;
- Et enfin les textiles de protection (ENPROTEX, réseau européen des textiles de protection). Axé plus spécifiquement sur les vêtements des combattants du feu, ce réseau permettra notamment aux acheteurs publics d'échanger entre eux, mais aussi aux utilisateurs finaux d'être en contact avec des fabricants;

Le but de ces réseaux est de trouver des solutions juridiques adaptées pour utiliser les marchés publics comme instrument de soutien à l'innovation.

ENVIRONNEMENT

## **Commissaire Dimas: les cinq dernières années ont constitué un virage à 180°**

Le 28 septembre 2009, le commissaire européen en charge de l'environnement, Stavros Dimas, est intervenu devant le Comité Economique et Social Européen dans le cadre d'un séminaire organisé par « *Spring Alliance* », un groupement d'ONGs et de syndicats de travailleurs. Stavros Dimas n'a pas eu la tâche facile, assis au banc des accusés.

En effet, le commissaire était appelé à réagir sur le Manifeste publié par Spring Alliance quelques jours plus tôt. Le constat du Manifeste est cinglant pour l'UE: « *l'accent mis par l'UE sur la compétitivité et la dérégulation a échoué à servir le bien public* », « *l'écart s'accroît entre l'UE et les citoyens* », « *les inégalités s'accroissent* », et « *le déclin de la diversité biologique est sans précédent* ». Que répondre à cela?

Fier de son bilan, Dimas a estimé que « *les cinq dernières années ont constitué un virage à 180° en termes de prise de conscience* » de l'enjeu environnemental, tout en appelant à un « *nouveau modèle économique* » basé sur un usage optimal des ressources et une consommation basse-carbone. Le commissaire a aussi recommandé qu'un accent accru soit mis sur les technologies éco-efficientes dans la stratégie post-Lisbonne.



## LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



*Euralia*

*Conseil en affaires Européennes*

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Téléphone : + 32 2 506 88 20

Télécopie : + 32 2 506 88 25

Mail : [info@euralia.eu](mailto:info@euralia.eu)

Retrouvez nous sur

[www.euralia.eu](http://www.euralia.eu)